Délibération n°22	Conseil Municipal du 22 mai 2017
FINANCES	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions Budgétaires

Le Lundi 22 Mai deux mille dix-sept à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 16/05/2017

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir: 8

Membre(s) excusé(s) :

Membre(s) non excusé(s) :

Nombre de votants : 32 puis 33 (Mme BEAURAIN est arrivée à 19h53)

Affiché le 29/05/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE,, Monsieur Richard KASPZAK, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Martina DESCHARLES, Mme Laurie CAFFIER, Madame Angélique COUSIN, Madame Stéphanie DANNE,.Monsieur Edouard YDEE,

Absent (s) excusé (s) : 8

Absent (s) non excusé (s) :

Votants : 32 puis 33 (Madame BEAURAIN Christelle est arrivée à 19h53)

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Décision Modificative n°1 - Budget annexe Port de Plaisance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	Décision Modificative n°1 - Budget annexe Port de Plaisance

Vu la délibération n°15 du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017 du Budget annexe Port de Plaisance,

Considérant le défaut de paramétrage du nouveau logiciel comptable qui n'a pas intégré dans la maquette budgétaire le déficit d'investissement reporté,

Il convient de modifier les crédits budgétaires de ce budget comme suit :

Ch - Article	Fonction	Libellé	Montant
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
16 - 1641	95	Emprunts en euros	35 789,10 €
		TOTAL :	**35 789,10 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
001		Déficit reporté	35 789,10 €
		TOTAL :	**35 789,10 €**

Après en avoir délibéré ; le Conseil municipal décide d'approuver ces modifications.

La délibération est adoptée par **25 voix pour, 3 contre et 5 abstentions.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)

Le Maire

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170522-del22-220517-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2017